

Le mois

Chronique de la « crise libérale »

ANDRÉ JAKKALS

Elio Di Rupo le sait bien. Pour faire passer un message auprès des « gens », il faut le répéter inlassablement. Employer les mêmes mots, encore et encore, jusqu'à ce qu'ils s'inscrivent dans le disque dur du téléspectateur-électeur. Durant la campagne électorale de 2003, il avait rabâché l'attachement des socialistes aux « soins de santé », en annonçant que son parti revendiquerait une croissance des dépenses dans ce secteur alors qu'elle était en réalité déjà largement acquise par l'application de la loi. Avec, à la clé, le succès électoral que l'on sait pour le PS. Entretiens, la conjoncture a fort changé. Après les « affaires », la défaite de 2007, il y a eu l'Orange bleue et puis le ralliement du PS aux gouvernements « Verhofstadt III » et « Leterme I », au motif de la défense des « gens » et du « pouvoir d'achat ». Et maintenant que la compétition pour le leadership francophone n'a jamais été aussi forte, la nouvelle ligne de « com' » du président Di Rupo semble consister à associer systématiquement, les mots « crise » et « libérale ». Il est vrai que l'actualité confère quelque logique à pareille association. Il y a bien une crise globale du libéralisme, et au moins de l'idéologie économique libérale, telle qu'elle a dominé toutes les politiques économiques depuis une trentaine d'années. La déroute du système fi-

nancier est passée par là. Pour autant, il n'est pas certain que nous assistions à une re-légitimation de l'État, dans une sorte de retour du balancier, comme une philosophie de l'histoire un peu sommaire pourrait nous le faire penser. Non seulement, la social-démocratie européenne n'apparaît pas vraiment au sommet de sa forme. Elle est en crise au moins en Allemagne, en France et en Flandre. Mais surtout, toutes les familles politiques se montrent également perplexes au sujet des réponses à produire pour arrêter la course de la crise. Et enfin, la notion même de l'État et singulièrement de l'État-providence, que sont censés restaurer les sociaux-démocrates, est peut-être à la veille d'une mise en question jusqu'ici quasiment inouïe.

Un cauchemar d'assainisseur

La rapidité avec laquelle des sommes colossales ont été engagées pour sauver les banques doit, en l'occurrence, avoir quelque chose de proprement surréel pour quelqu'un qui, comme le président du PS, a consacré une partie de sa vie professionnelle à ramener la Belgique dans le passage clouté du traité de Maastricht, en réduisant laborieusement les déficits publics, sous la houlette de Jean-Luc Dehaene. C'était dans les années nonante et chaque point de déficit comblé représentait alors une montagne

d'efforts pour les partis au gouvernement qui devaient les négocier, tout comme évidemment pour les victimes des mesures d'austérité. Le but des coalitions entre socialistes et sociaux-chrétiens de l'époque était d'ailleurs non seulement de remplacer le franc belge par l'euro, mais aussi de sauvegarder la capacité de l'État à financer ce qu'on appelait alors « les fonctions collectives ».

Or, dès l'automne 2008, il a suffi de quelques folles semaines pour qu'on reparle ouvertement de laisser filer le déficit public, alors que la Belgique s'approche pourtant à grandes enjambées du choc démographique, c'est-à-dire de l'arrivée massive à la pension des *baby-boomers* qui fera rapidement grimper les dépenses de sécurité sociale. Certains n'hésitent dès lors pas à évoquer le retour de l'effet boule de neige de la dette publique de sinistre mémoire, quand celle-ci se nourrit de ses propres dépenses de charges d'intérêts... Mais il y a potentiellement un scénario plus grave encore. Dans l'interview que le quotidien *De Standaard* a publiée le 22 novembre, le président du PS a sans doute exprimé une inquiétude réelle, non dictée par les contraintes de sa « com' » agressive à l'égard de la famille libérale. « En dehors des 20 milliards qui ont été versés dans le secteur financier, des garanties d'État ont été également données. Il s'agit de 210 milliards d'euros, soit les deux tiers du PIB de la Belgique, autrement dit les deux tiers de tout ce que nous produisons dans notre pays en une année. Si malgré tous les efforts, il n'y a pas de rétablissement économique et qu'il est fait appel à ces garanties, alors tous les efforts entrepris pour assainir les finances publiques, disparaîtront d'un seul coup. »

L'enjeu de l'avenir de l'État

Le même jour, *Le Soir* n'a pas eu droit à l'expression de la même inquiétude présidentielle sur la survie même de l'État, dans son existence économique pure et simple. Ou alors le journal francophone n'a pas jugé utile d'en faire écho,

préférant sans doute se concentrer sur les attaques plus classiques d'Elio Di Rupo contre le MR de Didier Reynders. Il est vrai que l'on n'a pas fini de s'étonner de la dégradation ininterrompue de l'atmosphère dans la majorité fédérale. Non seulement entre partis de la même communauté, dans la perspective de la compétition régionale. Mais également entre partis appartenant à la même famille politique et singulièrement à l'intérieur de la famille libérale. Le refus obstiné du ministre flamand des Affaires intérieures, Marino Keulen, de ne pas nommer les trois bourgmestres des communes à facilités est un facteur d'explication de cette autre « crise libérale ». Mis sous pression au Parlement flamand par les populistes, les néofascistes et les nationalistes de droite (LDD, VB et N-VA), le ministre flamand des Affaires intérieures a pris le risque de casser le climat de confiance qui était laborieusement construit pour tenter de relancer le dialogue communautaire.

En attendant le grand bleu

Cela n'a pas manqué d'ulcérer le MR qui avait déjà été rendu furax par l'attitude du ministre des Affaires étrangères dans le dossier congolais. Les accrochages réguliers entre le ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht (VLD) et le fils de son prédécesseur Louis Michel (MR) semblent donc repousser dans un passé très lointain les grandes déclarations de concorde belge que les deux partis libéraux avaient multipliées, il n'y a pas si longtemps, juste avant les élections de 2007. Dans la famille libérale, on doit donc sans doute se mettre à rêver du retour de Guy Verhofstadt qui saurait ramener la paix dans la maison bleue. Car celui-ci a apparemment voulu écrire les premières pages du récit de son comeback, en prenant le chemin d'une école primaire pour y lire, en toute discrétion médiatique, des histoires à des écoliers flamands, apparemment ravis de l'irruption du « grand bleu », portant de nouvelles lunettes façon Harry Potter, mais un peu vieilli, mal rasé et en jeans. Est-ce une idée

de son *spin-doctor* et ex-gourou Noël Slangen, emberlificoté dans des affaires de confusion d'intérêts dont les médias flamands se sont repus tout au long de l'automne ? Quoi qu'il en soit, le spectre de nouvelles élections fédérales ne s'est pas encore évaporé, il a même tendance à revenir hanter le landerneau. Mais tant le Premier ministre Yves Leterme que son homologue flamand Kris Peeters n'en voudraient pas. Il est vrai que quel que soit l'état déplorable de son parti, le VLD, Guy Verhofstadt est capable d'inventer Dieu sait quel scénario de « quatrième voie », en entonnant des discours apparemment de gauche, mêlant retour de l'État, baisse des impôts et investissements dans les secteurs verts... Et, en campagne, l'ancien Premier ministre, pourrait bien ne faire qu'une bouchée de son terne successeur dont le capital de *goed bestuur* s'est envolé en fumée aussi sûrement que la valeur des actions de Fortis. Mais la Belgique peut-elle se payer le luxe d'un nouveau scrutin fédéral alors que la situation économique plaide pour une réaction rapide et concertée ? La réponse ne ferait guère de doute si on n'était pas quotidiennement confronté au spectacle de l'incapacité congénitale de la coalition en place à se serrer les coudes. ■

Partenariat public-privé dans les bâtiments scolaires : solution-miracle ou solution-mirage ?

BRUNO PONCHAU

Le 12 novembre dernier, le Parlement de la Communauté française adoptait le « décret relatif au programme de financement exceptionnel de projets de rénovation, construction, reconstruction ou extension de bâtiments scolaires via des partenariats public-privé¹ (PPP) ». La fin d'une longue saga ? La phrase sonne bien dans pareil cas, et on aimerait pouvoir l'écrire sans arrière-pensée. Malheureusement, il n'est pas

sûr que ce texte soit au bout de ses peines. Et plus ennuyeux, il n'est même pas sûr que cet aboutissement soit vraiment souhaitable, tant ce fameux PPP pose question.

Un accouchement interminable

« Outre les fonds actuels, le gouvernement mettra en œuvre un vaste plan général de rénovation des bâtiments scolaires... Un mécanisme de financement alternatif accessible à toutes les écoles² sera mis en œuvre. » La première trace vraiment officielle du PPP, la voici : un extrait de la Déclaration de politique communautaire de 2004. Rien de vraiment pétaradant, ni très public, on en conviendra. Car si un jour, un chercheur s'intéresse à la genèse de ce... projet (nous étions tentés par des termes moins neutres), il fera plutôt référence à l'interview de rentrée scolaire de Madame Milquet, le 1^{er} septembre 2005, dans *La Dernière Heure*. Même si la ministre-présidente de l'époque, Madame Arena, tentera quatre mois plus tard de récupérer la maternité de l'idée, c'est bien la présidente du CDH qui l'a mise en avant, et avec un bel entrain.

En effet, à la question « Ce projet, à quelle échéance pourrait-il voir le jour ? », Madame Milquet répondait : « Très rapidement. Les taux d'intérêt sont bas. Avec de l'ambition, on peut aller très vite. » En mars 2008, Renaud Witmeur, chef de cabinet de Marie Arena, donne, dans un article de *Trends Tendances* de mars 2008, une autre version du timing : « Comme pour tout PPP, le montage est complexe et sensible. Si, en cinq ans, on parvient à lancer l'idée, désigner un consultant, adopter un décret, lancer un projet pilote, lister les lots et enclencher la procédure de marché public, on peut considérer que c'est une réussite. Je ne connais pas beaucoup d'exemples européens où la procédure a été plus rapide. » On comprend bien qu'entre les deux interviews — publiées dans des journaux

1 Qu'une bonne fois pour toutes, et pour des raisons de lisibilité, nous appellerons dans ces lignes « décret PPP ».

2 « à toutes les écoles » imprudente déclaration d'intentions, on le verra.

radicalement différents — l'abîme s'explique par une évidente évolution des enjeux et donc du ton, mobilisateur d'un côté, dira-t-on avec indulgence, autojustificatif de l'autre. Car le choc de la dure réalité est passé par là.

Une lenteur salutaire ?

Qu'un projet d'une telle ampleur soit long à mettre sur pied, on le conçoit volontiers. Et on n'ose imaginer les ravages qu'aurait pu produire un texte élaboré à la va-vite, sous la pression d'enjeux exclusivement politiques.

Mais là où il est permis de se poser réellement des questions, c'est en constatant qu'à l'issue d'une aussi longue gestation apparaît un montage assez peu convaincant, à la sécurité juridique insuffisamment établie³ et dont une partie importante des bénéficiaires (l'enseignement libre) a d'ores et déjà rejeté l'utilisation.

Soyons de bon compte : dès l'annonce tonitruante de Madame Milquet, le Segec s'est montré circonspect. Dans un article à la plume subtilement critique⁴, Étienne Michel, directeur général du Segec, émettait un certain nombre d'interrogations à lire entre les lignes. Certes, ce sont des questions d'indépendance des pouvoirs organisateurs et de préservation de patrimoine qui le taraudaient d'emblée, on peut s'en douter. Mais il en profitait aussi pour poser une question à la fois élémentaire et cruciale, intéressant elle l'ensemble des citoyens : le partenariat public-privé est-il vraiment le meilleur rapport efficacité-prix dans le contexte des bâtiments scolaires ?

Bâtiments scolaires situation préoccupante, pas désespérée

Dès qu'on aborde la situation des bâtiments scolaires en Communauté française, c'est la valse des chiffres qui commence : 450 millions d'euros

de besoins dans le réseau de la Communauté française, plus de 200 millions de dossiers en attente dans le subventionné. Et quand on dit en attente... Près de dix ans dans l'enseignement communal et provincial, trois ans minimum dans le libre. Cela ne fait pas encore un milliard d'euros, mais qu'importe. Le principal, c'est que les besoins sont colossaux. Colossaux comment ? Impossible à dire. Fin des années nonante, le gouvernement s'était mis en tête de réaliser un cadastre de l'ensemble du parc immobilier scolaire. On en attend toujours les résultats.

À partir de ces données lancées un peu en vrac et à la (très) grosse louche, un constat semble néanmoins s'imposer. Un constat un rien paradoxal : c'est dans le réseau de la Communauté française que le parc immobilier semble sinon dans le plus piteux état, du moins dans le plus grand besoin d'investissements. Or, c'est le réseau qui est aussi le mieux financé. Plus de 25 millions d'euros en cash pour environ 22 % des écoles, alors que le libre, pour donner le point de comparaison extrême, pour 50 % des écoles, se voit attribuer la même somme... en capacité d'emprunt, ce qui est évidemment tout autre chose. Nuançons toutefois le propos. La capacité d'investissement réelle du réseau de la Communauté française en rénovations lourdes et constructions neuves, quand on a retiré tous les frais d'entretien des infrastructures, se retrouve fameusement réduite. Quant au libre, si ses bâtiments apparaissent globalement en meilleur état, c'est à n'en point douter parce que ses pouvoirs organisateurs sont très lourdement endettés. Bizarre système que celui de notre enseignement tronçonné en réseaux, où chacun a finalement de bonnes raisons d'envier l'autre.

Le PPP : faute de la Banque européenne d'investissement ?

Pour financer les investissements indispensables à l'avenir de notre enseignement, plusieurs idées ont fait leur temps. Recourir à la Banque européenne d'investissement (BEI), par exemple. Le

³ En commission parlementaire, le ministre Daerden a lui-même suggéré de demander le *ruling* — la bénédiction si on préfère — à la Banque nationale de Belgique.

⁴ *Entrées libres*, n° 2, octobre 2005.

CDH en a fait un de ses chevaux de bataille depuis le début des années 2000, et le gouvernement arc-en-ciel, pour parer la critique, a entamé des manœuvres d'approche avec l'institution dirigée par Philippe Maystadt. En vain, car très tôt, un obstacle majeur se révèle. La vocation de la BEI, c'est de prêter, à un taux intéressant, certes, en autorisant un décalage de plusieurs années dans les remboursements, mais elle prête. Et qui dit prêt dit comptabilisation dans la dette, pacte de stabilité, Maastricht, bref ces règles communautaires qui figurent parmi les cauchemars de tous les grands argentiers d'Europe.

De retour au pouvoir, le CDH se heurte au même obstacle. Adieu les rêves de BEI, bien que son président, qui doit pourtant savoir pourquoi les Belges ne le sollicitent pas, se lamente régulièrement sur le manque de répondant de son pays d'origine. Place donc au PPP, le remède-miracle, la panacée, et surtout l'antidote à Maastricht, car associé au mot magique : débudgétisation. Le style « trucs et ficelles » qui fait frémir d'aise un certain ministre du Budget : comme c'est le privé qui finance dans un premier temps, on ne comptabilise pas dans les dettes de la Communauté française. Ingénieux. Pratique. Mais bien sûr, cela a un coût...

Le mirage PPP

61,2 millions d'euros par an, exactement, selon le ministre Daerden, pendant vingt-sept ans. Précision utile, car pour s'y retrouver dans les données budgétaires du décret, il faut le faire. Jamais, durant les trente et un ans (le lancement du programme s'étend de 2010 à 2014) que dureront les remboursements, on ne pourra les repérer clairement, faute d'une ligne budgétaire spécifique. Les budgets des fonds dits « classiques » seront dans un premier temps renfloués, puis ponctionnés pour financer le PPP. Opaque, mais pratique, car si un réseau ne recourt pas au PPP, les sommes lui resteront dédiées dans le cadre de son fonds. Une demande du libre à n'en pas douter.

Mais bref, ce PPP dont on nous vante tant les mérites coûte cher, très cher. Au point que l'on peut légitimement se demander si cet argent ne serait pas mieux utilisé s'il l'était de façon plus simple (mais aussi moins « spectaculaire »). Pourquoi, en effet, ne pas se contenter d'investir l'argent supplémentaire consacré aux bâtiments scolaires sagement, année après année, en rencontrant progressivement les besoins des écoles (même si ce ne sont pas tous les besoins, convenons-en)? Pourquoi ne pas investir cet argent directement, plutôt que sous forme d'emprunt (ce qui, il faut bien le dire, fera sûrement l'affaire des banques en ces temps incertains, mais sûrement pas celle du contribuable)? Pourquoi prendre le risque de déréguler un tant soit peu le marché de la construction par une injection massive de moyens en peu de temps? Pourquoi enfin consacrer de telles sommes, aux dires même des auteurs du projet, à « 10 à 15 % des écoles », alors que sur ces vingt-sept ans, les 85 à 90 % des autres vont inmanquablement subir les outrages du temps?

Et l'administration là-dedans ?

Un dernier point. Il est troublant de constater combien, malgré les réticences du libre (auquel, qui sait, l'officiel subventionné pourrait bien emboîter le pas), le pouvoir organisateur de l'enseignement de la Communauté française⁵ s'accroche à ce projet. Troublant aussi, le rôle minime que l'administration de l'infrastructure est appelée à jouer dans le PPP. Comme si le but essentiel, finalement, était de la contourner. En termes de gestion des ressources humaines, c'est une erreur grave et coûteuse. Et par rapport aux personnes qui y travaillent, c'est une sacrée gifle. ■

⁵ Le gouvernement de la Communauté, par l'intermédiaire du ministre de l'Enseignement.

Un accord interprofessionnel sous haute tension

MICHEL CAPRON

Les négociations entre interlocuteurs sociaux (représentants patronaux et syndicaux) en vue de la conclusion d'un accord interprofessionnel (AIP) pour 2009-2010 ont débuté en ce mois de novembre 2008 dans une conjoncture économique et sociale particulièrement dégradée. Celle-ci résulte de la conjonction de trois phénomènes dont le cumul est particulièrement néfaste, tant pour les entreprises que pour les travailleurs.

Tout d'abord, la pression inflationniste qui affecte l'économie depuis plus d'un an. Si actuellement l'inflation connaît un tassement certain (3,14 % en novembre 2008), elle a connu des emballements (au-delà des 5 %) induisant trois indexations salariales en un an. Cette inflation est liée à des hausses importantes du prix du pétrole¹ et, par conséquent, des produits énergétiques, mais aussi des prix des céréales de base et des matières premières qui ont poussé vers le haut les prix de l'ensemble des biens de consommation. D'où une baisse globale de la demande qui a affecté les secteurs productifs, provoquant une baisse de croissance dont les effets à moyen terme débouchent sur une récession aux États-Unis appelée à s'étendre à l'Europe (avec une croissance négative du PIB dans certains pays) et au reste du monde.

Là-dessus s'est greffée une crise financière aiguë qui, à partir de la crise de l'immobilier aux États-Unis, s'est propagée via les *subprimes* au système financier mondial, provoquant une crise de confiance inédite et la dégringolade des cotations dans toutes les places boursières. Cette crise a frappé chez nous l'ensemble du système bancaire, provoquant les interventions gouvernementales successives, mais aussi des restrictions d'octroi de crédits aux entreprises et aux particuliers. Plusieurs secteurs industriels sont

1 Actuellement, le prix du baril a fortement baissé, mais les effets de cette baisse ont été en partie contrecarrés par l'appréciation du dollar par rapport à l'euro et par le système d'accises en vigueur chez nous.

déjà sévèrement touchés: le textile, l'automobile, la sidérurgie, la chimie et leur cortège d'entreprises sous-traitantes recourent au chômage économique, aux licenciements (notamment des travailleurs intérimaires), voire aux restructurations. Et l'épidémie risque de s'étendre.

Cette situation économique et sociale calamiteuse complique dès lors des relations déjà fort tendues entre interlocuteurs sociaux et aiguise leurs attentes face au gouvernement fédéral. Les négociations entre interlocuteurs sociaux (le Groupe des dix) ont débuté, dans la discrétion, le 17 novembre, sur la base notamment du rapport du Conseil central de l'économie. Au début de ces négociations, un état des lieux des exigences patronales, des revendications syndicales et du positionnement du gouvernement fédéral n'est sans doute pas inutile.

Les exigences patronales

J'avais précédemment², fait le point sur les exigences patronales émises dès le mois de mars, bien avant les négociations proprement dites en vue de la conclusion de l'AIP 2009-2010. Les organisations patronales ont intensifié ces exigences, puisque le regain global de l'inflation et les effets de la crise financière remettaient sur le tapis la question de la compétitivité des entreprises et, par ricochet, celle des coûts, plus particulièrement des coûts salariaux, et donc de l'indexation des salaires.

Résumons ces exigences. La FEB estime que la compétitivité des entreprises³ et l'emploi sont menacés du fait de la hausse des coûts salariaux liés à l'indexation. Elle voudrait étendre les mécanismes de correction (tels les accords « all

2 M. Capron, « Concertation sociale: tour de chauffe du banc patronal », *La Revue nouvelle*, mai-juin 2008, p. 8-10.

3 Dans la majorité des secteurs, les indexations successives ont conduit à dépasser la norme salariale de 5 %, puisqu'on a évalué à 7,5 % la hausse moyenne pour les années 2007-2008. L'inflation serait plus forte chez nous, notamment du fait d'une hausse plus importante des coûts de transport et de distribution de l'énergie. La FEB faisait état d'une différence de 4,1 % par rapport aux trois pays voisins.

in⁴ ») et mettre cette problématique à l'ordre du jour des négociations à venir. Elle insiste sur la nécessité de nouvelles réductions de cotisations sociales — qui porteraient notamment sur les bas salaires, le travail en équipe et les heures supplémentaires — en vue du maintien, voire de la création d'emplois, sur la modernisation du marché du travail et sur un respect plus strict de la paix sociale, à la suite notamment des grèves spontanées en Flandre en début d'année. Cette exigence a été réitérée après les grèves spontanées des bagagistes de l'aéroport de Zaventem durant l'été. Cette prise de position a encore été affirmée à la suite des récents conflits chez Carrefour et Ikea⁵. Mais le patronat plaide également pour le maintien, voire l'extension, d'une politique des intérêts notionnels, qui permettent aux entreprises investissant sur fonds propres de déduire un intérêt fictif et qui allègent la charge fiscale des entreprises, sans oublier la simplification des plans d'embauche et des modifications du plan d'accompagnement des chômeurs.

Les déclarations des dirigeants de la FEB (Leysen, Thomaes, Timmermans)⁶ ne font que reprendre avec plus de vigueur que leurs prédécesseurs, des litanies patronales bien connues. L'actualité de ces derniers mois n'a évidemment fait qu'apporter de l'eau à leur moulin. En deux circonstances au moins, la FEB a même joué la provocation face aux organisations syndicales. Le 15 septembre, Yves Leterme avait annoncé aux interlocuteurs sociaux, pour les années 2009-2020, 400 millions d'euros pour revaloriser les allocations sociales dont ils devraient décider de la répartition. La rencontre patronat-syndicats à ce sujet a tourné

court, la FEB ayant demandé, en échange de son accord, un accord sur la réduction des charges sociales pour le travail en équipe; refus syndical au motif que les deux dossiers ne sont pas liés. La FEB a suspendu les négociations à la suite de l'annonce par le front commun syndical d'une journée d'action nationale le 6 octobre. Plus récemment⁷, P. Timmermans expliquait que, si le gouvernement fédéral voulait limiter par une loi les « parachutes dorés » des managers, il fallait aussi revoir l'ensemble de la question des préavis des employés...

Les revendications syndicales

D'emblée, les organisations syndicales ont opposé une fin de non-recevoir aux exigences patronales. C'est que l'indice-santé ne compense que partiellement et avec retard les pertes de pouvoir d'achat dues aux hausses des produits énergétiques et des biens alimentaires. Le front commun avait déjà manifesté le 15 décembre 2007 pour un accroissement du pouvoir d'achat. Les organisations syndicales ont insisté en recourant à une vague de manifestations⁸ en juin dernier, pour maintenir la pression sur le gouvernement fédéral.

Leurs revendications sont claires : réduction de la TVA sur les produits énergétiques⁹, relèvement du salaire minimum brut, liaison au bien-être des allocations sociales. Par rapport au patronat, les revendications syndicales concernent notamment, outre le maintien de l'indexation automatique des salaires, une hausse des salaires bruts, particulièrement du salaire minimum, et une intervention des employeurs dans les frais de transport domicile-lieu de travail¹⁰. Les syn-

4 Dans le carcan « all in », toute hausse de l'inflation — et donc de l'indexation — au-delà de la fixation a priori de son évolution réduit d'autant la marge disponible pour les hausses salariales réelles.

5 Les organisations syndicales ont respecté les procédures; le patronat, surtout chez Carrefour, a introduit des actions en référé en justice, fait intervenir huissiers, menaces d'astreintes et forcé de l'ordre, en contradiction avec le « gentlemen's agreement » d'avril 2002.

6 En septembre, P. Timmermans, directeur général de la FEB, affirmait clairement : « Je crains qu'il n'y ait pas d'AIP : s'il ne permet pas d'augmenter la compétitivité des entreprises et d'assurer la paix sociale, il ne présentera aucun intérêt pour les employeurs », interview dans *Le Vif-L'Express*, 19 septembre 2008.

7 Dans l'émission *De zevende dag* à la VRT, le 26 octobre 2008.

8 Rappelons aussi la vague de grèves sauvages en Flandre en janvier-février 2008. Voir M. Capron, « Flandre. Turbulences sociales dans le métal... et ailleurs », dans *La Revue nouvelle*, mars 2008, p. 12-15.

9 Une revendication portée surtout par la FGTB, mais qui prête à discussion : voir B. Lechat, « Percer le mur du pouvoir d'achat », *La Revue nouvelle*, juillet-août 2008, p. 8-11.

10 Voir les interviews des présidents L. Cortebeek (CSC) dans *De Morgen*, 8 septembre 2008, et R. De Leeuw (FGTB) dans *De Morgen*, 19 septembre 2008.

dicats pointent aussi l'absence de liaison stricte entre réduction des charges sociales et création d'emplois corrects. S'il est vrai que l'on aura créé quelque 68 500 emplois en 2008, le silence plane sur le type d'emplois (précaires, à temps partiel ou non), les conditions de travail et de salaire. Quant aux prévisions pour 2009, elles se limiteraient à la création de quelque 27 000 emplois. Par ailleurs, les critiques syndicales ciblent les intérêts notionnels responsables, en 2006, d'un manque à gagner de 712 millions d'euros pour les finances publiques, pour ne créer (ou maintenir?) que quelque 4 000 emplois. Les syndicats y voient trop peu d'emplois trop cher payés. En fait, la loi ne prévoit rien quant au lien entre octroi des intérêts notionnels et création d'emplois, ce que les organisations syndicales ont de plus en plus de mal à admettre.

D'autre part, le front commun syndical a le gouvernement fédéral en point de mire: il a décidé, à l'initiative de la FGTB, une « journée d'action nationale¹¹ » le 6 octobre, une semaine avant la déclaration de politique générale, pour rappeler au gouvernement Leterme l'urgence de se préoccuper de la situation des travailleurs, victimes à la fois de l'inflation, de la décroissance économique et de la crise du système bancaire en faveur duquel le gouvernement s'est empressé de libérer plusieurs milliards d'euros. Par ricochet, cette journée d'action visait également à riposter aux exigences patronales.

On discerne donc bien les points de divergence entre organisations syndicales et patronales, même si les interlocuteurs sont bien conscients que, vu la situation actuelle, des concessions réciproques seront sans doute nécessaires s'ils veulent crédibiliser leur intention affichée de conclure un nouvel AIP. Cela étant, il reste bien

11 La FGTB n'a pas choisi cette expression par hasard: il s'agissait de rallier la CSC, moins encline à participer à une grève générale, mais aussi soucieuse de rappeler le mécontentement de ses membres. La journée d'action a, en général, été bien suivie, peut-être un peu moins en Flandre qu'en Wallonie. Rappelons qu'au cours du premier trimestre 2008, quelque deux cents accords de revalorisation du pouvoir d'achat avaient été conclus en Flandre, principalement dans le secteur du métal.

d'autres points de désaccord entre elles. Il y a d'abord les efforts en matière de formation professionnelle et d'innovation que les syndicats jugent toujours nettement insuffisants. Par ailleurs, les syndicats lient la question du préavis des employés à celle de l'harmonisation vers le haut des statuts ouvriers-employés en revendiquant une hausse des durées de préavis des ouvriers. Ils exigent aussi une stricte limitation des « parachutes dorés » des managers¹². Ajoutons-y les points relatifs à la flexibilité dans l'organisation du travail, aux modalités du temps de travail, à l'application du Pacte de solidarité entre générations, au congé-éducation, à la présence syndicale dans les PME, aux inégalités salariales entre hommes et femmes et à la nécessaire protection sociale en faveur des travailleurs intérimaires, premières victimes de la crise. Enfin, les syndicats rejettent toute dégressivité et/ou limitation dans le temps des allocations de chômage. Rien ne dit cependant qu'au vu de l'actualité socioéconomique, toutes ces questions seront abordées.

Le rapport du Conseil central de l'économie

Le rapport du Conseil central de l'économie (CCE) portant sur la compétitivité de l'économie belge a été publié le 4 novembre. La norme salariale proposée, qui ne devrait pas être dépassée, est cette fois double. Un premier chiffre de 6,4 % se base sur des données de l'été dernier, le second chiffre, fixé à 5,1 %, intègre les dernières prévisions, franchement pessimistes, et implique une hausse salariale nulle hors index, l'inflation sur les deux prochaines années étant estimée à 5,1 %. Pour établir cette norme, le CCE s'est basé sur différentes données. Tout d'abord, l'écart de coût salarial en 2007-2008 par rapport aux trois pays voisins (Allemagne, France, Pays-Bas) atteint 2,6 %, du fait notamment d'une poussée inflationniste plus importante chez nous. Quant aux

12 Ce n'est pas parce que certains traders obtiennent des indemnités de préavis égales, voire supérieures, à celles des managers qu'il ne faut pas limiter les « parachutes dorés ». Voir P. Humblet, « Achttien maanden maal 200 000 euro is nog altijd een opzeg van 3,6 miljoen », dans *De Morgen*, 30 octobre 2008.

autres composantes de la compétitivité, le CCE pointe un retard important en matière d'investissements en recherche et développement (1,83 % du PIB contre 2,26 % dans les pays voisins) dû à la fois aux déficiences des pouvoirs publics et des entreprises, mais aussi à la faiblesse de la création d'entreprises. Les mêmes déficiences sont en outre relevées quant au montant à consacrer à la formation.

En pratique, selon le CCE, la marge de négociation d'une hausse des salaires hors index serait donc nulle. Cela renforce les employeurs dans leur conviction que le blocage des salaires est indispensable pour relancer la compétitivité des entreprises et, dès lors, l'emploi. À défaut, il faudra s'attendre à de nouvelles restructurations et faillites engendrant des pertes d'emploi et de pouvoir d'achat. Les organisations syndicales, tout en reconnaissant l'importance de soutenir la compétitivité, réitèrent leur revendication d'une hausse salariale hors index. Pour le front commun, un AIP n'est possible que si le système d'indexation est maintenu, s'il existe des marges de négociation dans les secteurs et les entreprises pour rétablir le pouvoir d'achat et si ses principales autres revendications sont au moins en partie rencontrées, y compris en faveur des victimes du chômage économique. On peut donc raisonnablement penser que l'affrontement sera rude. Impossible de savoir si l'on aboutira à un AIP, pourtant bien nécessaire dans la conjoncture actuelle — mais pas à n'importe quel prix —, pour 2009-2010. Il reste que l'intervention du gouvernement fédéral pourrait quelque peu arrondir les angles.

Le gouvernement fédéral en médiateur ?

Le gouvernement fédéral se voit, en fait, contraint de maintenir un certain équilibre entre, d'une part, des mesures favorables au pouvoir d'achat et, d'autre part, des mesures de soutien à la compétitivité des entreprises. Lors de sa déclaration de politique générale, le 14 octobre, Yves Leterme avait annoncé une série de mesures au

menu du budget 2009 : l'extension, au 1^{er} janvier, du fonds mazout ; en mai-juin 2009 notamment le relèvement des allocations familiales, une majoration générale des pensions, une hausse de 2 % des minima sociaux, l'adaptation complète des barèmes fiscaux à l'indexation. À cela s'ajoutait une nouvelle réduction des charges sociales patronales liée à l'affirmation du maintien du système d'indexation automatique des salaires. Le gouvernement fédéral a rencontré les interlocuteurs sociaux le 7 novembre afin de sonder leurs intentions.

Pour sa part, la ministre fédérale de l'Emploi, Joëlle Milquet, a présenté un « plan pour l'emploi 2009 » articulé autour de quatre objectifs. Tout d'abord, la hausse du taux d'emploi des travailleurs âgés, des jeunes et des femmes notamment via le renforcement de l'accompagnement et de l'activation des chômeurs, la réduction des cotisations sociales patronales, des primes de mobilité et l'intensification de la lutte contre les pièges à l'emploi. Ensuite, la formation : il s'agira d'atteindre l'équivalent de 1,9 % de la masse salariale. En troisième lieu, la qualité de la vie au travail, via notamment une réduction de 25 % des accidents de travail. Enfin, l'alliance « emploi-environnement » pour, entre autres choses, améliorer l'efficacité énergétique des logements, créer des emplois dans ce secteur et aider les entreprises. Des mesures à négocier entre interlocuteurs sociaux et/ou à discuter en concertation avec les Régions. Joëlle Milquet dit avoir des budgets à cet effet : à voir concrètement, tout en sachant que le budget 2009 sera en déséquilibre.

Le 5 novembre, Yves Leterme a réuni les représentants des gouvernements régionaux pour évaluer les défis auxquels l'économie du pays est confrontée, et notamment pour voir comment faire face aux effets de la crise bancaire sur l'économie dite « réelle » — depuis le début 2008, on dénombre la perte de 16 597 emplois à la suite de faillites (soit 25 % de plus qu'en 2007). Il s'agissait notamment de faciliter l'accès au crédit pour les entreprises (via la Banque euro-

péenne d'investissement)¹³, mais aussi de rendre opérationnel l'Observatoire des prix, de relancer les investissements publics, de renforcer les possibilités de reclassement et d'outplacement en cas de licenciements collectifs et de valoriser les potentialités des entreprises à l'exportation. La question des apports financiers respectifs des Régions et du fédéral devra être réglée avant de traduire en actes ces louables intentions. Le 26 novembre Yves Leterme annonce un plan de relance avoisinant les 3,5 milliards d'euros, mais dont on ignore encore les orientations et les domaines couverts.

En ce qui concerne l'AIP, il semble que, au-delà des 400 millions d'euros promis pour revaloriser les allocations sociales, le gouvernement fédéral pourrait accorder 400 millions d'euros supplémentaires aux interlocuteurs sociaux et inclure dès lors l'AIP dans son plan de relance. Il envisagerait les mesures fiscales et financières suivantes: une dispense du paiement d'une partie du précompte professionnel pour les entreprises induisant le patronat à accepter une légère hausse salariale hors index; une revalorisation des allocations de chômage pendant les premiers mois; une réduction des charges sociales sur le travail de nuit et en équipes et pour les heures supplémentaires; une simplification des plans d'embauche.

Conclusion: l'échange reste inégal

Au fond, le banc patronal revient, sans doute avec plus de force qu'auparavant, sur cet échange inégal prôné et mis en œuvre déjà depuis longtemps dans les discussions avec les interlocuteurs syndicaux: austérité salariale (bien encadrée) comme condition d'une compétitivité retrouvée contre maintien ou création d'emplois (bien incertaine). Aux syndicats de démontrer qu'une hausse salariale hors indexation n'est pas incompatible avec la compétitivité, donc avec le maintien, voire la

création d'emplois. Et au gouvernement fédéral de prendre ses responsabilités pour répondre au mieux, dans cette conjoncture difficile, aux attentes des uns et des autres, dont les points de vue initiaux étaient pour le moins fort divergents. ■

1^{er} décembre 2008.

Allemagne les yeux braqués sur la Hesse (2)

BENOÎT LECHAT

Le 18 janvier 2009, soit tout juste un peu moins d'un an après qu'ils aient renouvelé leur parlement régional, le 27 janvier 2008, les électeurs de la Hesse sont appelés à retourner aux urnes. Tout au long de l'année écoulée, l'Allemagne aura suivi avec un mélange de passion et de perplexité le spectacle joué par les édiles du Land et singulièrement par les sociaux-démocrates du SPD. Vainqueur du scrutin de janvier 2008, celui-ci risque bien de payer au prix fort la mauvaise conclusion provisoire de la pièce qu'il a jouée au Parlement de Wiesbaden. Pendant de longs mois, la chef de file du SPD local, Andrea Ypsilanti, qui avait pourtant juré avant l'élection qu'elle ne ferait pas alliance avec les anciens communistes de Die Linke, aura tenté d'y construire une coalition de gauche, dite rouge-rouge-verte, réunissant les sociaux-démocrates, les Verts et le parti d'extrême gauche, tablant sur son soutien au moins passif depuis les bancs de l'opposition. Mais le projet d'Ypsilanti a définitivement capoté le 3 novembre, la veille du vote de confiance de la nouvelle majorité. Quatre élus du SPD ont alors annoncé qu'ils entraient en résistance ouverte contre la ligne de leur parti en refusant de soutenir la nouvelle coalition. Depuis lors, la fédération hessoise du SPD est à feu et à sang. Les quatre rebelles ont été menacés d'exclusion et risquent de ne pas pouvoir se présenter en ordre utile au scrutin de janvier.

¹³ Pour sa part, le gouvernement wallon va renforcer les moyens financiers et élargir le champ d'intervention de la Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises (Sowalfin) en faveur des PME.

La dégringolade du SPD

Les sondages du Land annoncent le SPD en recul de 10 %, passant de 37 % à 27 %, les Verts étant les grands bénéficiaires du recul social-démocrate en passant de 7 à 12 % des intentions de vote. Mais de l'autre côté de l'échiquier politique, les libéraux et les chrétiens-démocrates gagnent également du terrain et pourraient bien être en mesure de former une alliance de droite. Une fois encore, le scrutin hessois risque donc de prendre valeur de test pour l'ensemble de l'Allemagne, à quelques mois d'un scrutin fédéral (le 27 septembre 2009) qui verra la chancelière Angela Merkel concourir pour un second mandat. En coalition avec un SPD profondément malade, celle-ci a annoncé sa préférence pour une coalition avec les libéraux du FDP. Reste à voir si une majorité se dégagera en ce sens. Au niveau fédéral, les jeux restent très serrés, les sondages¹ donnant généralement une courte majorité à la « droite ». Le retour à la tête du SPD du « sage » Müntefering, l'ancien vice-chancelier, n'aura en tout cas pas produit l'électrochoc escompté, le parti restant gravement tiraillé entre son aile droite rétive à toute forme de collaboration avec Die Linke et une aile gauche, soucieuse de ne pas prolonger outre mesure le virage pragmatique, voire libéral de la décennie écoulée.

Les Verts condamnés à l'opposition ?

Le seul résultat de ces évolutions divergentes est que, en ce qui concerne la Hesse, le SPD prive la gauche de majorité. Par conséquent, la remontée dans les sondages des Verts risque bien de déboucher sur une victoire électorale sans perspective de retour au pouvoir. L'exemple du Land de Hambourg où, pour la première fois, les Verts se sont alliés aux chrétiens-démocrates de la CDU, n'est pas imitable en Hesse. Entre le bourgmestre homosexuel de Hambourg Ole Von Beust et le chef de file de la CDU Roland Koch qui a fait

une campagne aux relents clairement anti-immigrés, il n'y a pas vraiment photo pour un parti qui assume crânement son héritage libertaire. Et au niveau fédéral, aucune combinaison ne donne entière satisfaction pour permettre leur retour au pouvoir, quatre ans après la fin de l'aventure rouge-verte emmenée par le duo Schröder-Fischer.

Vers une alliance libérale-chrétienne ?

La Hesse a clairement montré les limites du scénario rouge-rouge-vert tant en raison des tensions qu'il suscite au sein du SPD que du manque de fiabilité de Die Linke, sans parler du peu de soutien de l'opinion allemande à l'égard d'un tel scénario. Les alternatives comme la Ampelkoalition (la coalition « feux de signalisation », parce qu'elle associe les rouges du SPD, les jaunes du FDP et les Verts) ou la coalition Jamaïque (d'après les couleurs du drapeau de la Jamaïque, soit le noir de la CDU, le jaune du FDP et le vert des Grünen), butent soit sur le caractère très à droite, voire franchement populiste des libéraux du FDP, soit sur la question ultra-sensible du nucléaire. La CDU ne fait, en effet, pas du tout mystère de son intention de remettre en question la loi de sortie du nucléaire votée par le SPD et les Verts en 2000, ce qui serait totalement inacceptable pour les Verts. Comme pour conjurer cette possibilité, des milliers de membres des Verts — dont de très nombreux élus — se sont d'ailleurs retrouvés le 8 novembre à Gorleben en Basse-Saxe pour protester contre l'arrivée d'un nouveau convoi de déchets radioactifs dans ce centre d'enfouissement de déchets nucléaires. Plusieurs commentateurs politiques ont jugé que cette participation massive ressemblait à une forme de régression collective, à des années lumières du mouvement d'adaptation institutionnelle emmené dans les années nonante par l'ultra-realo Joschka Fischer.

¹ Voir le site <www.spiegel.de> qui donne en permanence les résultats des sondages effectués par les principaux instituts.

Le pouvoir automobile

L'arrivée à la tête du parti du populaire Cem Ozdemir, premier citoyen allemand d'origine turque à accéder à la fonction de président de parti, a beau donner du tonus aux Verts, il faudrait vraiment que le FDP et la CDU fassent de très mauvais résultats pour permettre un retour des Verts au pouvoir. Pourtant, l'attitude du gouvernement d'Angela Merkel semble très loin de ses engagements de début de législature en faveur de la politique climatique. Pour contrer la dégringolade de l'industrie automobile allemande, elle a en effet décidé de supprimer la taxe de mise en circulation pour les nouvelles voitures jusqu'au mois de juin 2009. Quant au projet de bonus-malus écologique qui doit faire varier la fiscalité fixe des voitures en fonction de leurs émissions, il a été reporté à 2011.

Madame « Non » à Berlin

Entre la conscience de sa responsabilité écologique et la débandade d'une industrie automobile qui a toujours trouvé dans les gouvernements allemands des relais tout disposés à contrer toute volonté européenne de réglementer les émissions de CO₂, le calcul de la chancelière semble vite fait. Il est vrai qu'une faillite d'une marque comme Opel, résultant d'une possible déconfiture de la maison-mère General Motors aux États-Unis, entraînerait des dizaines de milliers de pertes d'emploi en RFA. Mais derrière ce soutien à un secteur qui n'a pas su s'adapter à temps, ce qui inquiète nombre d'Allemands pro-européens, c'est la tendance de plus en plus affirmée du monde politique allemand à se replier sur lui-même. La réticence extrême du gouvernement de Berlin à contribuer au plan de relance européen en est une illustration. Elle peut certes s'expliquer par la crainte de voir s'élever en fumée des années d'efforts de réduction du déficit allemand. Mais de plus en plus, on la sent déterminée par l'extrême volatilité du champ politique et par la crainte qui anime les partis allemands d'être sanctionnés pour excès de complaisance à l'égard d'un

échelon européen encore souvent accusé de gabegie et d'inefficacité. « Madame Non » serait le sobriquet dont on aurait affublé la chancelière allemande à Bruxelles, rapportaient récemment des parlementaires berlinois. La chancelière est, il est vrai, mise sous forte pression par son propre parti qui la pousse à promettre rapidement des baisses d'impôt afin de relancer l'économie allemande. Mais jusqu'au début décembre, la chancelière renâclait, préférant cibler l'intervention fédérale sur les aides à l'emploi. ■

3 décembre 2008

Turquie : le culte d'Atatürk remis en cause

PIERRE VANRIE

La Turquie ne cesse de se confronter à son passé et de remettre en cause son histoire officielle. En réalisant le long-métrage de fiction-documentaire *Mustafa*, projeté à partir du début novembre 2008 en Turquie, le célèbre journaliste turc Can Dündar, aujourd'hui éditorialiste du quotidien *Milliyet*, s'est attaqué à un mythe, celui du père fondateur de la nation et de la République turque, Mustafa Kemal Atatürk.

Le respect dû à ce dernier est encore sanctionné aujourd'hui en Turquie par une loi, adoptée en juillet 1951, qui punit toute atteinte à sa mémoire. La journaliste Ipek Calislar qui a publié en 2006 une biographie de la première épouse d'Atatürk (Latife Hanim, 1900-1975, qui incarnait le prototype de la nouvelle femme turque, moderne et civilisée) a ainsi comparu devant les tribunaux pour avoir osé écrire qu'Atatürk avait dû fuir le palais présidentiel déguisé en femme voilée pour échapper à un complot ourdi par un de ses proches. Cette anecdote bien réelle, illustrant pourtant la vivacité et l'intelligence d'Atatürk, égratignait néanmoins le mythe et, pour les milieux nationalistes, ne pouvait donc rester impunie. L'auteure de ce best-seller fut néanmoins acquittée. Le mythe d'Atatürk en Turquie l'a rendu intouchable au point qu'aucun film racontant son épopée

n'a jamais été réalisé ni en Turquie ni à l'étranger. Lorsque dans les années septante, le secrétaire général de la présidence de la République reçoit la visite à Ankara de producteurs hollywoodiens venant demander la permission de tourner en Turquie un film sur Atatürk qui serait incarné par un Richard Burton séduit par ce personnage depuis qu'il a lu le livre de Lord Kinross¹, celui-ci perçoit tout de suite l'intérêt que ce projet de film représente pour l'image extérieure de la Turquie. Ce ne sera toutefois pas un argument suffisant pour que ce projet soit réalisé. Certaines personnalités influentes tant civiles que militaires estiment en effet qu'incarner Atatürk à l'écran reviendrait « à lui manquer de respect ». Certes, bien des années plus tard, en 1994, Atatürk sera joué par l'acteur turc Rutkay Aziz dans le feuilleton *Kurtulus* (« Libération ») qui raconte la guerre d'indépendance (menée entre 1919 et 1922 essentiellement contre les Grecs et qui déboucha sur le traité de Lausanne en 1923) selon un scénario inspiré de l'œuvre de l'écrivain Turgut Özakman, auteur d'une série de bestsellers très hagiographiques consacrés à Atatürk² et membre de l'Association de la pensée d'Atatürk (ADD), organisation ultrakémaliste et très anti-européenne³.

C'est toutefois dans un contexte où la personnalité du fondateur de la République reste très sacralisée que Can Dündar, considéré comme un kémaliste démocrate ayant déjà à son actif un documentaire et un livre consacré sur un mode affectif aux derniers jours d'Atatürk⁴, a sorti son

nouveau film *Mustafa*. Dans celui-ci, il évoque Atatürk avec beaucoup d'empathie tout en abordant néanmoins son penchant pour la boisson et ses moments de solitude politique et affective. On voit aussi dans *Mustafa* un Atatürk très pragmatique instrumentalisant la religion à des fins tactiques, ne se faisant aucune illusion sur l'enthousiasme versatile du peuple à son égard, se complaisant dans le narcissisme et faisant même des promesses, non tenues, d'autonomie aux Kurdes. Il n'en fallait pas plus pour déclencher l'ire de milieux kémalistes qui ne tolèrent pas la moindre humanisation d'un personnage qui est devenu pour eux un dogme, objet d'un véritable culte. Leur lieu de pèlerinage est d'ailleurs Anitkabir, l'imposant mausolée d'Atatürk où fut déposée sa dépouille en 1953 et qui domine le paysage de la capitale Ankara. Outre les cérémonies et les visites protocolaires officielles, ce mausolée, qui n'est pas sans rappeler l'architecture mussolinienne, est ainsi régulièrement investi ces dernières années par des manifestants kémalistes chaque fois que ces derniers estiment que la République est en danger. Ce fut le cas avant l'élection d'Abdullah Gül à la présidence de la République en août 2007 ou encore à la suite de l'assassinat en mai 2006 d'un juge du Conseil d'État attribué dans un premier temps à un islamiste, mais qui était en réalité l'œuvre d'un ultranationaliste.

Un véritable dogme

Malgré un succès incontestable — on dépassait déjà le million d'entrées un mois après la sortie du film — les critiques émanaient sans surprise de l'opposition kémaliste incarnée notamment par le Parti républicain du peuple (CHP) dont l'indéboulonnable leader Deniz Baykal tenait à faire savoir publiquement qu'il n'avait pas apprécié le film. Illustration du culte de la personnalité qui entoure la personnalité d'Atatürk, certains n'ont pas hésité à reprocher au réalisateur de *Mustafa* d'avoir donné à Atatürk une trop petite taille ou d'avoir exagéré son penchant pour la cigarette.

1 Atatürk: *A Biography of Mustafa Kemal, Father of Modern Turkey* (1965).

2 Le plus célèbre de ses romans est probablement *Su çilgin Türkler* (« Ces Turcs téméraires ») qui raconte l'épopée de la guerre d'indépendance entre 1921 et 1922. Publié en 2005, réédité à de nombreuses reprises et vendu à plusieurs centaines de milliers d'exemplaires, ce roman a fait le bonheur des milieux kémalistes qui ont même procédé à sa distribution gratuite dans la population.

3 Le président de l'ADD, le général à la retraite Sener Eruygur a été emprisonné en juillet 2008 et accusé par la justice turque d'être mêlé au réseau Ergenekon, gang nationaliste ultra-kémaliste qui a pénétré l'appareil d'État. Cette mouvance est anti-européenne dans la mesure où l'Europe et ses valeurs libérales apparaissent comme une menace vis-à-vis de l'« establishment » dont le pouvoir est menacé par la montée en puissance de la « périphérie » incarnée politiquement par l'AKP qui dirige désormais le gouvernement et la présidence de la République.

4 *Sarı Zeybek* (1993).

Ces excès s'expliquent par le fait que l'image et l'héritage d'Atatürk, tels qu'ils sont transmis par la voie officielle et notamment dans l'enseignement sont largement mythifiés. Le réalisateur du film, Can Dündar, déplore ainsi que les déclarations qu'Atatürk a faites dans les années trente lorsqu'il disait par exemple qu'« il n'entendait laisser derrière lui aucun dogme, aucune règle figée et stéréotypée » aient été balayées et oubliées⁵ au profit d'une approche où seul peut faire figure de testament le discours fleuve de trente-six heures (en turc « Nutuk », le « grand discours ») qu'il prononça en octobre 1927 à l'occasion du deuxième congrès du parti unique, le Parti républicain du peuple (CHP) dont il était aussi le président. Et Can Dündar de regretter que la mémoire d'un tel homme soit transformée en dogme alors qu'il n'existe toujours pas en Turquie de musée consacré à Atatürk, ni aucune bibliothèque consacrée exclusivement à son œuvre au sein d'un régime qui, bien qu'il se revendique de lui, applique encore aujourd'hui une censure stricte à nombre de ses textes. À ce propos, l'historienne Ayşe Hür raconte⁶ comment, selon certaines sources, les documents et écrits personnels du père de la nation furent immédiatement confisqués par l'armée au lendemain même de sa mort le 10 novembre 1938, comme s'il fallait absolument contrôler tout ce qu'Atatürk avait pu écrire. Une bonne partie de ses archives personnelles est ainsi toujours inaccessible soit parce qu'interdite d'accès, soit parce que perdue par négligence. Can Dündar, tout en utilisant pour la première fois certaines de ces archives, a expliqué que face au manque de documents en Turquie, il avait dû pour aborder des aspects méconnus de la personnalité d'Atatürk consulter des sources à l'extérieur de la Turquie.

Ce film qui, s'il choque certains kémalistes, n'en reste pas moins une œuvre dominée par l'empathie et l'admiration à l'égard du « Turc Père⁷ ». Il s'inscrit toutefois dans un mouvement de réap-

ropriation du passé qui se manifeste de plus en plus en Turquie tant au sujet d'événements historiques traumatisants anciens (la question arménienne en général) que plus récents (le coup d'État du 12 septembre 1980, par exemple). Cette ouverture, apanage d'une minorité, certes, mais très agissante et surtout de moins en moins ostracisée, est regardée avec une suspicion éventuelle, mais aussi une certaine passivité par une partie de la base électorale de l'AKP appartenant à la frange conservatrice, pieuse et islamo-nationaliste de la société turque. Si la remise en cause d'Atatürk, qui incarne chez ces musulmans le dogme kémaliste, laïque et coercitif à l'égard d'une certaine pratique de l'islam, notamment confrérique, ne leur pose pas de problèmes, la relecture en revanche, de la façon dont les Jeunes-Turcs ottomans (1909-1918) puis la République (à partir de 1923) ont géré la question des minorités (arménienne, grecque et juive) est plus traumatisante. Les récentes déclarations du ministre AKP de la Défense Vecdi Gönül qui, en novembre 2008, a fait l'éloge à l'ambassade de Turquie à Bruxelles de l'épuration ethnique menée à l'encontre des Arméniens et des Grecs et s'est réjoui de l'homogénéisation ethnique turque qu'elle avait provoquée traduisent l'ambiguïté qui règne parmi un large spectre de la société turque autour de la définition de l'identité dans laquelle se confondent allègrement nationalité (turque) et religion (musulmane).

Il n'en reste pas moins que le regard de plus en plus critique porté sur les moments douloureux et polémiques de l'histoire turque semble passer de mieux en mieux dans la société turque où les partisans d'un kémalisme dominé par une interprétation étroite de l'héritage d'Atatürk — qui ont le plus exprimé leur mécontentement vis-à-vis de *Mustafa* — sont minoritaires. C'est dans ce contexte de mélange de cinéma, d'histoire et de politique qu'est sorti dans les salles en Turquie, quelques semaines à peine après *Mustafa*, le film *Osmanlı Cumhuriyeti* (« La République ottomane ») de Gani Müjde qui tente de répondre à la remise en cause du dogme kémaliste en expliquant, sous la forme d'un humour qui reste tou-

5 *Milliyet*, 10 novembre 2008.

6 *Taraf*, 9 novembre 2008.

7 Traduction plus précise que « Père des Turcs » et qui souligne qu'il est en fait une sorte de « Turc par excellence ».

tefois au premier degré et à grands renforts de clichés nationalistes, que sans Atatürk, la Turquie aurait forcément été dépecée et exploitée par les Américains et autres Européens⁸. Certains mythes ont décidément la vie dure... ■

Holodomor, les enjeux d'une reconnaissance tardive

BERNARD DE BACKER

« Si nous n'entreprenons pas immédiatement le redressement de la situation en Ukraine, nous pouvons perdre l'Ukraine. [...] Il faut transformer l'Ukraine, dans les plus brefs délais, en véritable forteresse de l'URSS, en république véritablement exemplaire. Ne pas lésiner sur les moyens. »

Lettre de Staline à Kaganovitch,
11 août 1932 (citée par Werth, 2007)

En 1933, des millions de paysans d'Ukraine et à majorité ukrainienne de la région du Kouban (Caucase du Nord) sont affamés par le pouvoir soviétique puis — pour les survivants réchappés de l'invasion nazie et de la « grande guerre patriotique » — contraints de faire l'omerta sur ce qui leur était arrivé. Aujourd'hui, trois-quarts de siècle plus tard, la reconnaissance des faits semble encore timide en Europe. La presse s'attarde davantage sur l'instrumentalisation des événements et sur les polémiques russo-ukrainiennes que sur la famine elle-même. En attendant, ce passé « ne passe pas », comme en atteste la lente, mais inexorable remontée des archives et des témoignages après un silence absolu de près de soixante ans.

Holodomor fait penser à holocauste, par l'identité de la première syllabe et le fait de désigner

des crimes de masse atroces et presque contemporains. L'origine du premier terme est cependant très différente de celle du second¹. Le mot ukrainien « *holod* » (« *golod* » en russe) signifie « faim », mais aussi « famine ». Une des premières expressions associées à « *golod* », que l'on trouve dans un dictionnaire français-russe usuel (*Larousse*, 1989) est étrangement « *moryty golodom* », soit « faire mourir de faim ». C'est cette expression qui a fourni, par contraction, « *holodomor* », nom donné à la famine provoquée par le régime stalinien en Ukraine.

Punir par la faim

Si 1933 évoque pour nous la prise de pouvoir de Hitler, pour les Ukrainiens, c'est l'année de l'un des épisodes les plus horribles de leur histoire, tabou jusqu'en 1987 : la mort de quatre à dix millions² de paysans affamés puis confinés de force dans leurs villages, à la suite de la saisie de leurs récoltes et de leurs réserves par les « activistes » du régime, après la collectivisation et la dékoulakisation (1929-1930). La particularité de la situation en Ukraine, comparée à celle du Kazakhstan où la famine a décimé une proportion plus importante de la population, est que la famine s'est déroulée *après* la collectivisation et n'en est donc pas un effet direct.

Holodomor est un mot lourd de sens. Il ne véhicule pas la même signification que « grande famine de 1933 » ou « famine en Ukraine ». Le caractère non accidentel de l'événement est contenu dans l'appellation. Sur ce point, si après une longue période de méconnaissance — voire de négation idéologique — la majorité des historiens recon-

⁸ Le film, projeté dans plusieurs cinémas Kinépolis en Belgique, commence par une grave chute de Mustafa Kemal enfant, ce qui rend l'ex-futur Atatürk incapable d'assumer sa mission historique. La Turquie devient alors un petit bout d'Empire ottoman dont Ankara constitue la frontière orientale et qui est contrôlé entièrement par les Américains et les Européens dont la mainmise sur la Turquie est régulièrement dénoncée aujourd'hui par les milieux nationalistes kémalistes souverainistes.

¹ « Holocauste » est un terme religieux qui désigne le sacrifice d'un animal par le feu. Il est emprunté au latin *holocaustum*, lui-même tiré du grec *hólos* « en entier » et *kaústos* « brûlé ».
² Chiffre avancé par le président ukrainien Iouchtchenko, sur la base d'une soustraction entre le recensement de 1937 et de 1926, et en se référant au taux de croissance qu'aurait dû connaître la population. Il n'y a pas d'accord entre historiens et démographes sur le nombre exact de victimes, qui a également frappé beaucoup de paysans russes. Pour une analyse synthétique du processus qui a provoqué la famine de 1933 et des causes invoquées par les historiens, voir Donat Carlier, « Holodomor 1933 : le cimetière de la rude école », *La Revue nouvelle*, octobre 2006.

naît à la fois l'ampleur de la famine et son caractère non accidentel dans le cadre de la « guerre contre les paysans », livrée par le pouvoir soviétique, le qualificatif de « génocide » ne fait pas l'unanimité. Cependant, dans un texte³ dense et très documenté sur la base d'archives devenues accessibles, un historien spécialiste de l'URSS comme Nicolas Werth — jusque-là réservé sur la qualification de génocide — finit par affirmer en conclusion : « Le terme de génocide paraît s'imposer pour qualifier l'ensemble des actions politiques menées intentionnellement, à partir de la fin de l'été 1932, par le régime stalinien pour punir par la faim et par la terreur la paysannerie ukrainienne, actions qui eurent pour conséquence la mort de plus de quatre millions de personnes en Ukraine et au Caucase du Nord. »

La qualification de génocide, de famine involontaire induite par les politiques soviétiques ou de famine accidentelle — voire de « sérieuse disette » ou de « punition divine pour apostasie » — est un enjeu fondamental, non seulement pour les populations concernées, pour les interprétations de l'histoire par les pouvoirs ukrainien et russe, mais aussi pour notre propre compréhension du XX^e siècle. Sur ce point, la commémoration du septante-cinquième anniversaire de la famine a donné lieu à une série de déclarations qui montrent bien la nature des enjeux et la querelle des interprétations, sans compter la méconnaissance encore criante des faits.

Tout affamé est un cannibale

Pour mesurer un tant soit peu ce dont il est question au-delà de la querelle des chiffres et des interprétations, il convient d'abord de dire un mot sur ce que signifie « mourir de faim ». Dans ces villages pillés par des « extorqueurs » armés de barres de fer qui fouillent granges, caves et greniers pour emporter bétail, récoltes et semen-

ces, puis organisent un blocus pour empêcher les paysans d'aller mendier en ville ou tenter de trouver de la nourriture dans d'autres régions, que se passe-t-il? Que devient un homme, une femme, des enfants qui n'ont plus rien à manger pendant quelques jours, une semaine, un mois?

Les témoignages des survivants⁴, souvent insoutenables, nous livrent de multiples récits des événements et de leurs conséquences sur la population affamée : recherche désespérée de nourriture (chiens, chats, rats, vers, racines, orties, bourgeons, cadavres...), hydropisie, somnolence, typhus, violences entre affamés, meurtres, cannibalisme, folie, fosses communes. Vassili Grossman a décrit ce processus dans son roman *Tout passe* qui contient la narration de la famine par une activiste repentie, Anna Sergueievna. Celle-ci, après avoir raconté l'enchaînement des faits depuis la collectivisation et la dékoulakisation de 1929-1930, décrit le destin des familles prisonnières de leurs villages, puis la faim qui dévore la chair et l'âme des hommes : « J'ai compris que tout affamé était, en son genre, un cannibale. Il consomme sa propre chair, il n'y a que les os qui restent. Il vit sur sa graisse jusqu'au dernier gramme. Ensuite sa raison s'obscurcit : il a mangé sa cervelle. L'affamé s'est mangé tout entier. »

La situation est d'autant plus terrifiante que les mêmes villages ont déjà subi les violences de la collectivisation, puis celle de la « dékoulakisation » et de la déportation-abandon de milliers de personnes en Sibérie, dans l'Oural et au Kazakhstan, accompagnées de la destruction du patrimoine rural traditionnel, notamment religieux. Des églises ont été brûlées, des sanctuaires violés. Comme le raconte un survivant, il convient désormais d'adorer Staline et « Lazare le noir », surnom de Lazare Kaganovitch, adjoint

3 Nicolas Werth, *La grande famine ukrainienne de 1932-1933*, 2007. Ce texte est publié en ligne dans sa version anglaise, *The Great Ukrainian Famine of 1932-33*, April 2008, Online Encyclopedia of Mass Violence, <<http://www.massviolence.org/The-1932-1933-Great-Famine-in-Ukraine?artpage=5>>.

4 Voir Sokoloff G., 1933, *L'année noire. Témoignages sur la famine en Ukraine*, Albin Michel, 2000. Ce livre est une présentation et une traduction d'extraits de l'ouvrage des journalistes ukrainiens Kovalenko L., Maniak V., *33-i Golod. Narodna kniha memorial*, A. Maniak, 1991. Les deux journalistes avaient recueilli près de six mille témoignages de survivants de la famine. Ils sont décédés peu de temps après la publication de leur « livre-mémorial ». D'autres récits avaient été collectés dans les années cinquante auprès de migrants ukrainiens au Canada.

de Staline envoyé comme « plénipotentiaire », avec Molotov, pour diriger les opérations dans le Kouban et en Ukraine.

Les motifs d'une telle violence d'État, dans le cadre d'une difficulté croissante à atteindre les objectifs fixés par le Premier plan quinquennal, sont à situer dans une double tension qui s'exaspère depuis la fin de la NEP en 1927 : d'un côté, entre le pouvoir bolchevique et les paysans, de l'autre, entre le « centre » et les marches occidentales de l'URSS. La paysannerie ukrainienne, vivant dans la RSS d'Ukraine ou dans le Kouban, incarne à la fois une population rurale rétive à la collectivisation perçue comme « un nouveau servage » et le terreau d'une identité nationale jugée peu fiable. Il faut donc la punir, « transformer l'Ukraine en véritable forteresse de l'URSS » sans « léser sur les moyens » comme l'ordonnait Staline à Kaganovitch, mais aussi prélever les récoltes pour nourrir les villes et les ouvriers de l'industrie, sans oublier les exportations (1,7 million de tonnes de céréales exportées en 1933). L'exaltation révolutionnaire des activistes « chauffés » par la dékoulakisation, les règlements de comptes locaux et la violence induite par la situation chez les paysans eux-mêmes (rapines, meurtres, cannibalisme) mèneront au comble de l'horreur.

Combat pour l'indépendance ou tragédie commune

Il faudra attendre près de soixante ans pour que le sujet ne soit plus tabou en URSS⁵, alors qu'à l'Ouest, l'historien britannique et ancien communiste Robert Conquest publie en 1986 un ouvrage pionnier, *The Harvest of Sorrow: Soviet Collectivisation and the Terror-Famine*. Comme pour les autres crimes du communisme soviéti-

que, la révélation progressive (accès aux archives, témoignages de survivants) de l'ampleur des faits et du caractère provoqué de la famine par le pouvoir bolchevique se heurtera bien souvent à une levée de boucliers ou à un silence de plomb. Les arguments déployés contre les données issues de l'historiographie contemporaine vont de « l'anti-communisme primaire » au « nationalisme ukrainien », en passant par « la propagande allemande, polonaise et vaticane ».

La dissolution de l'URSS et l'indépendance de l'Ukraine en 1991 vont accroître les tensions autour du caractère intentionnel de la famine. En effet, les événements de 1933 — renommés *Holodomor* — vont occuper une bonne partie du débat politique et culturel en Ukraine. Des enquêtes sont menées auprès des survivants, des instituts de recherche travaillent sur les archives, un « mémorial » est érigé au cœur de Kiev et des commémorations ont lieu dans différentes régions. La famine devient un enjeu fondamental dans un pays qui cherche à consolider son identité nationale. Les événements de 1933 sont non seulement un traumatisme d'une ampleur inouïe, mais leur dimension intentionnelle est en elle-même la preuve de cette identité que Staline (et le pouvoir russe par extension) aurait voulu détruire et dont les résistances paysannes furent l'expression. Ce qu'affirme le président ukrainien louchtchenko : « Ce fut une des pages sombres de notre combat pour l'indépendance, notre culture et notre identité. »

En novembre 2006, le Parlement ukrainien a reconnu officiellement la famine comme un génocide perpétré par le régime de Staline contre le peuple ukrainien. Fin juillet 2008, les archives du SBU (héritier du KGB ukrainien) ont été ouvertes⁶ au public, ceci pour toute la période de 1917 à 1990. Quant au Parlement européen, il a, le

5 Le récit de Grossman, *Tout passe* (1963), d'une extraordinaire justesse au regard de ce qui nous est aujourd'hui connu, a été interdit de publication au début des années soixante. La présentation de la version française ne mentionne pas une seule fois la famine qui constitue pourtant un des sujets centraux du livre. Cette présentation, écrite pour la première édition française de 1984, est antérieure au livre de Conquest et de la levée du silence (la réalité de la famine ne sera reconnue officiellement, en Ukraine, qu'en décembre 1987).

6 Deux thèmes sont au centre de l'ouverture des archives : la famine de 1933 et l'UPA (armée insurrectionnelle ukrainienne fondée en 1942). L'UPA est une émanation de l'Organisation ukrainienne nationaliste qui fut alliée des nazis avant-guerre, surtout dans sa faction dirigée par Stepan Bandera. L'UPA lutta contre les nazis à partir de 1942 et contre les Soviétiques, mais aussi contre les résistants et les civils polonais.

23 octobre dernier, retenu le terme de « crime contre l'humanité » pour qualifier la grande famine. Cette année, la commémoration du septante-cinquième anniversaire le 22 novembre 2008 aura été d'une ampleur exceptionnelle, avec une « stylistique soviétique » selon certains observateurs. De nombreux événements ont été organisés dans le pays et des chefs d'États étrangers de nations proches ayant été victimes du stalinisme (Pologne, Pays baltes...) étaient présents. Le président russe Medvedev, quant à lui, a décliné l'invitation en arguant que la famine était une « tragédie commune » aux peuples soviétiques. Dès lors, dire qu'il visait à la destruction des Ukrainiens « signifie aller contre les faits et essayer de donner un sous-texte nationaliste ».

Entre mauvais caculs et apostasie

Nouvelle pomme de discorde entre la Russie et l'Ukraine, l'interprétation de la famine a donné lieu à de vifs échanges. La thèse généralement défendue du côté russe est que la famine de 1932-1933 en Ukraine n'a rien de spécifique, mais « n'est » qu'une conséquence de la collectivisation « musclée » des terres, un effet collatéral de la modernisation qui a touché tous les paysans soviétiques. On pouvait ainsi lire sous la plume d'un historien russe, Viktor Kondrachine⁷ : « [...] il convient de considérer cette famine comme le résultat des mauvais calculs de la politique stalinienne, étroitement liée au problème — plus général — de la modernisation industrielle de l'URSS, menée à bien par des méthodes musclées à la fin des années vingt et au début des années trente. » Par ailleurs, toujours selon Kondrachine, si la famine fut particulièrement meurtrière en Ukraine, c'est la faute des Ukrainiens qui n'ont pas averti leurs supérieurs : « Concernant la situation en Ukraine en 1932, il convient de souligner que les dirigeants ukrainiens n'informèrent pas leurs supérieurs hiérarchiques de l'étendue de la famine constatée dans leurs régions. Ils

7 *L'Holodomor de 1932-1933, une tragédie partagée*, Novosti, 25 novembre 2008.

assument donc dans une grande mesure la responsabilité de l'envergure de cette famine et de la réaction tardive du centre⁸. »

Selon le président Medvedev, « au cours des dernières années, ce thème, tout comme les tentatives de Kiev d'intégrer la « classe préparatoire » à l'Otan, est au cœur de la politique extérieure de l'Ukraine [...] Nous estimons que les événements tragiques du début des années trente sont utilisés à des fins politiques », indique le Kremlin. Pour le président russe, les efforts du gouvernement ukrainien « visent plutôt la désunion maximale des peuples russe et ukrainien, qui ont des liens historiques, culturels et spirituels séculaires dans une atmosphère d'amitié et de confiance mutuelle⁹ ».

Quant au métropolite Onufry de Tchernivtsi et Bukovine (église orthodoxe d'Ukraine liée au Patriarcat de Moscou), il considère que la famine est une punition de Dieu pour apostasie. C'est parce que les hommes se sont éloignés de Dieu que celui-ci les a frappés, autant en Russie qu'en Ukraine, en les faisant mourir de faim. En outre, poursuit le métropolite, « il y a certaines forces qui utilisent Holodomor pour diviser la Russie et l'Ukraine, disant que les Russes ont opprimé les Ukrainiens, alors que la famine a tué plus de personnes en Russie¹⁰ ».

Au-delà de la reconnaissance de la famine elle-même, longuement niée par Moscou, et du devoir de mémoire à l'égard des victimes, son caractère éventuellement génocidaire recèle un enjeu géopolitique majeur. Pour les Ukrainiens, il est la preuve de leur existence en tant que nation distincte de la Russie, et la mort de millions

8 Réunis à Kharkov (ville d'Ukraine orientale qui sera particulièrement touchée par la famine) en juillet 1932 pour la III^e conférence du PC ukrainien, les responsables communistes locaux manifestent leur opposition au plan de collecte imposé par Moscou, déclenchant la colère de Staline. Celui-ci délèguera Kaganovitch et Molotov pour diriger les « commissions plénipotentiaires » chargées du contrôle des opérations (Werth, 2007).

9 *Holodomor: Kiev cherche à désunir les peuples*, Novosti, 14 novembre 2008

10 *Ukrainian Orthodox Hierarch considers holodomor a God's punishment for apostasy*, dépêche Interfax, 24 novembre 2008.

de paysans une « des pages sombres du combat pour l'indépendance ». Pour la Russie, le caractère non spécifique de la famine en Ukraine est le signe que les deux peuples demeurent unis. Victimes d'un mauvais calcul de Staline ou de la vengeance de Dieu, les Slaves orientaux auraient partagé le même malheur. Unis dans le passé, ils devraient l'être aussi dans l'avenir. ■

Charles Roger

MICHEL MOLITOR

En février 1945, le premier numéro de *La Revue nouvelle* était publié. Huit personnes composent alors le comité de direction de la revue. Charles Roger, décédé il y a quelques semaines, était un des deux derniers survivants de cette première équipe. Il représentait très bien cette génération d'hommes et de femmes qui, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, voulaient moderniser le pays et construire un cadre démocratique renouvelé en donnant à l'État un rôle important et inédit dans des pays qui ne rejetaient pas le capitalisme, mais entendaient le contrôler. Docteur en droit et licencié en sciences économiques de l'UCL, il était revenu des États-Unis en 1932 en préconisant la dévaluation du franc. Engagé à cette fin dans le cabinet du ministre des Finances en 1934, il fut conseiller économique de tous les Premiers ministres de 1935 à 1940 : Paul van Zeeland, Paul-Henri Spaak et Hubert Pierlot.

Pendant la guerre, il rédigea avec Jean Jussiant et Pierre van der Rest un ouvrage, *Esquisse d'une politique économique*, qui établissait les conditions du redressement de la Belgique. Il mit en pratique cette politique économique, sociale et financière avec le ministre des Affaires économiques Jean Duvieusart de 1947 à 1949. Plus important, il participa à la création de la fonction consultative, emblématique du système de concertation qui caractérisa le régime économique de la Belgique. Il fut le secrétaire général du Conseil central de l'économie jusqu'à sa retraite en 1970. Dans le premier numéro de *La Revue*

nouvelle, numéro programmatique à bien des égards, il publia un article intitulé « L'économie de demain sera-t-elle dirigée par les trusts ? ». Les conclusions de cet article gardent tout leur intérêt aujourd'hui : « [...] les conditions modernes relatives à ce que doit être la politique économique exigeront de l'État une politique active, coordonnée, tant dans le domaine des problèmes de structure que des problèmes de conjoncture. Si cette conception ne pouvait prévaloir, la fonction primordiale de direction de l'économie incomberait pratiquement aux puissants organismes financiers et industriels qui ne peuvent avoir, de par la force des choses, une parfaite compréhension de ce que doit être l'intérêt général. Cette conception impliquant un rôle actif donné à l'État dans la lutte contre la crise, nous différencie nettement de l'attitude prise par l'école néolibérale. [...] Si celui-ci [l'État] devait s'abstenir, dans l'espoir que le libre jeu des forces naturelles de l'économie serait conforme à l'intérêt général, nous sommes certains que le résultat serait des plus malencontreux. »

Soixante ans plus tard, après la création de l'Union européenne, la globalisation de l'économie, ces paroles ont gardé toute leur actualité. Quelle est la forme contemporaine de l'intérêt général ? Comment le mettre au programme de l'action publique ? Quelles sont les régulations qui continueront en les actualisant les fonctions assignées à l'État ? Derrière le volontarisme du programme de 1945, il y avait aussi quelque prophétisme dans les propos de Charles Roger. ■